

Conditions Générales de Vente

Client :

Client : co-contractant du GNCRA

Les formations dispensées par le GNCRA s'adressent prioritairement aux équipes des Centres de Ressources Autisme adhérents (CRA). A ce titre, le CRA de rattachement du participant doit être expressément mentionné dans la section « Responsable Inscription », et ce quel que soit l'établissement ou l'individu à facturer.

Objet et champ d'application :

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

Le GNCRA communique au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au GNCRA un exemplaire signé et portant son cachet.

Prestation :

La prestation couverte par cette convention concerne les frais pédagogiques, à l'exclusion de toute autre prestation. Le GNCRA n'assure aucune prise en charge organisationnelle, logistique ou financière des autres frais liés à la formation (hébergement, repas, transports...).

Formation en distancielle :

Un lien et/ou des codes de visioconférence vous seront envoyés dans les meilleurs délais afin de pouvoir vous connecter à la session de formation à distance.

Il vous appartient de faire des essais préalables et de vérifier que les conditions optimales sont réunies (lieu, accès internet, équipement informatique, pare feu, etc.) pour le bon déroulement de cette formation. Il vous est également conseillé de télécharger et d'installer les applications du logiciel de visioconférence choisi (Zoom ou Microsoft Teams par exemple). Vous vous engagez à être dans un lieu adapté et dans lequel la confidentialité est respectée.

Le GNCRA ne pourra être tenu pour responsable de toute difficulté de connexion au logiciel de visioconférence sans alerte de votre part a minima 3 jours avant la tenue de la formation. Toute absence quel qu'en soit le motif ne modifiera pas le prix initialement prévu et qui sera de fait dû au GNCRA.

De plus, pour cette action de formation à distance, il vous est formellement interdit de :

- Filmer ou d'enregistrer cette session,
- Utiliser les documents ou supports fournis à d'autres fins que votre pratique personnelle,
- Partager votre session/connexion de formation à distance avec des participants qui ne sont pas inscrits directement à ce programme de formation (en temps réel ou différé).

Prise en charge par un OPCO :

Si le stagiaire bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétence (OPCO) (ex Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le stagiaire est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le GNCRA ne reçoit pas la preuve de la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au stagiaire.

GCSMS Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA)

10 rue Waldeck Rochet – Bâtiment 521, 93300 AUBERVILLIERS - tél : 06 49 73 45 60 – formation@gncra.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755580175 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.

SIRET : 824 154 801 00032

MAJ : 02/2026

PAGE 1 / 3

Conditions d'annulation :

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature.

En cas de défection totale du participant pour raison majeure dûment motivée, le signataire de ce bon de commande devra avertir le GNCRA sans délai, en lui communiquant les raisons invoquées et, s'il y a lieu, les pièces justificatives (certificat médical, arrêt de travail, etc.).

Le Groupement National des Centres Ressources Autisme (GNCRA) pourra annuler la formation :

- o En cas d'insuffisance d'inscriptions et sous réserve d'en informer par écrit le signataire de ce bon de commande, 10 jours ouvrés au moins avant le début de la formation.
- o En cas de défection du formateur pour cas de force majeure (certificat médical, arrêt de travail, etc.) et sous réserve d'en informer par écrit le signataire.

Absence du participant :

Toute absence du stagiaire avant le début de la formation et non signalée au GNCRA au moins 8 semaines avant le début de celle-ci ou toute absence du participant au cours de la formation, et non justifiée par la suite, ne modifiera en rien le prix initialement prévu. Le signataire s'engage alors à régler le coût de la formation initialement prévu.

Attestation de présence :

Une attestation de présence est remise par l'organisme de formation à chaque participant à l'issue de la formation sur vérification de la feuille d'émargement signée par les participants (matin et après-midi selon le nouveau Code du Travail – Décret du 28/12/99 – article R. 964-1-7, II, 1er Alinéa). Toute absence à une partie du stage donne lieu à une modification de l'attestation.

Règlement intérieur :

Un exemplaire du règlement intérieur de l'Organisme de Formation du GNCRA est tenu à la disposition de chaque participant, dans le livret d'accueil du stagiaire et sur simple demande.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Le GNCRA s'engage à mettre à disposition une salle de formation permettant l'accès aux éventuels participants à mobilité réduite. Dans l'hypothèse où un participant serait déficient visuel, celui-ci s'engage à informer le GNCRA afin qu'il puisse mettre à disposition les supports pédagogiques sous une forme dématérialisée, au format PDF. Le logiciel permettra au participant d'augmenter la taille des caractères afin de permettre une lecture confortable.

L'organisme de formation du GNCRA reste à votre écoute et met à disposition sur le site internet <https://gncra.fr/> un document listant les mesures prises en compte pour répondre aux besoins liés au handicap.

Données personnelles :

Les informations recueillies dans le bulletin de pré-inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de formation continue du GNCRA et dans le logiciel Digiforma après avoir donné votre accord sur le bulletin de pré-inscription.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : financeur de la formation (particulier ou institution).

Les données concernant les clients sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une durée de 3 ans après la relation contractuelle. Un archivage de 10 ans est prévu afin de respecter les obligations comptables.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (En fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout

GCSMS Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA)

10 rue Waldeck Rochet – Bâtiment 521, 93300 AUBERVILLIERS - tél : 06 49 73 45 60 – formation@gncra.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755580175 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.

SIRET : 824 154 801 00032



moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service de formation continue professionnelle du GNCRA : formation@gncra.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Facturation :

Une facture correspondant au montant de ce bon de commande sera envoyée à l'issue de la formation au « Destinataire à facturer ». Tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.

Les montants facturés par le GNCRA ne sont pas assujettis à la TVA – art. 261 du Code Général des Impôts.

Tout règlement effectué au-delà du délai contractuel pourra donner lieu à des pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément notamment de l'article L. 441-6 du Code du commerce.

Le règlement peut être effectué par chèque ou par virement. Contactez contact@gncra.fr pour plus d'information.